

Jour et heure	Nom	Avis
17 / 2 / 2020 10 : 56 : 26	Aline Radisson	L'extension de cette zone ainsi que les entreprises Ã venir portent non seulement atteinte aux caractÃ©ristiques naturelles et paysagÃ©es du plateau mornantais mais seront Ã©galement source de nuisances de par l'impact en terme de trafics de poids lourds et nuisances associÃ©es (bruit, odeur, qualitÃ© de l'air). De plus, l'ouest lyonnais est trÃ©s pauvre en transport public de qualitÃ© et efficace. La trÃ©s grande majoritÃ© des travailleurs se rendent et se rendront sur cette zone en voiture... La zone est vaguement desservie par une ligne des cars du rhÃ©ne. La frÃ©quence est anecdotique et il n'y a qu'Ã voir l'Ã©tat des arrÃªts (pas d'abris, pas de quoi s'asseoir, sol minable) pour voir que cela n'attire personne. Il y a, je le pense et ceci a Ã©tÃ© confirmÃ© par un travail du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du RhÃ©ne (carnets de territoire du lyonnais), un potentiel fort en termes de renouvellement de cette zone et Ã©galement de mise en commun des espaces de stationnement qui permettraient de gagner Ã©normÃ©ment d'espace. Dans le contexte de consommation d'espace actuel (1 dÃ©partement tous les 7 ans est artificialisÃ© en France), il convient de renouveler et d'optimiser avant d'Ã©tendre, d'autant plus quand les enjeux agricoles et naturels sont importants sur ce territoire. De plus, deux articles rÃ©cents du progrÃ©s indiquent que : - la plateforme de la Vie Claire devait s'installer (dÃ©part de son lieu actuel). C'Ã©tait une des raisons de l'extension du site. Finalement, ils prÃ©fÃ©rent aller Ã Grigny. Qu'en est-il de la lÃ©gitimitÃ© actuelle de l'extension ? - une unitÃ© de mÃ©thanisation des dÃ©chets agricoles locaux Ã©tait Ã©galement prÃ©vue sur l'extension. On parle maintenant d'une unitÃ© de mÃ©thanisation pour des dÃ©chets industriels venant majoritairement de loin ?????!!!!!! Quelle stratÃ©gie derriÃ©re tout Ã§a ? Encore plus de poids lourds Ã venir et Ã part la taxe qui sera perÃ©e par la copamo, rien de bon Ã attendre pour le territoire et pour ses habitants, pas de liens avec le local. La COPAMO parlait de faire de cette zone un lieu d'excellence, avec un lien fort avec l'agriculture et notamment l'agriculture locale (qui est trÃ©s riche, diversifiÃ©e, de qualitÃ© _beaucoup de bio_ et pourrait nourrir le territoire). On s'Ã©loigne de plus en plus de cette idÃ©e. Je ne suis pas en accord avec ce projet, nous avons la responsabilitÃ© de penser aux gÃ©nÃ©rations futures, ce projet ne rÃ©pond pas aux attentes locales et mondiales actuelles et Ã l'urgence de faire et penser diffÃ©remment.
10 / 3 / 2020 20 : 02 : 53	FABIEN MARTINET	La commune de Saint Laurent d'Agny est trÃ©s mal desservie en transport en commun et ce projet va attirer de nombreux salariÃ©s qui viendront sur place en voiture, faute de mieux. La circulation d'Ã©tÃ© compliquÃ©e dans le secteur ne va pas s'amÃ©liorer, bien au contraire, ne serait-ce que par les nombreux camions supplÃ©mentaires qui viendront dans la zone des PlatiÃ©res. Rien n'est proposÃ© pour rÃ©sorber les problÃ©mes de circulation, ni proposer aux habitants des moyens alternatifs de transport.

Jour et heure	Nom	Avis
19 / 6 / 2020 00 : 04 : 47	Nicolas MORAND	Ce projet d'extension est synonyme de destruction de milieux naturels et agricoles qu'il faut à tout prix abandonner! En France, tous les 7 ans un département disparaît sous l'urbanisation à cause de projet comme celui de l'extension des Platières de la biodiversité mondiale : depuis 1970, plus de 60 % des animaux sauvages ont disparu, selon le dernier rapport «Planète Vivante» de l'organisation non gouvernementale WWF, publié le 30 octobre 2018. Rapport IPBES : le taux d'extinction des espèces « sans précédent » est très rapide et terriblement inquiétant. Les intérêts particuliers doivent être dépassés pour le bien de tous. 1.000.000 d'espèces menacées d'extinction. Les projets d'extensions de la ZAE des Platières est encore près de 20 ha de béton et de goudron : des terres agricoles de qualité et de nombreuses espèces vont être impactées irrémédiablement. Exemples d'espèces protégées impactées : oiseaux (Pie-grièche, Corcorneur, Dicnème criard, Alouette lulu, Alouette des champs, Linotte miodieuse, etc), amphibiens (grenouille rousse, crapaud calamite, etc), reptiles, chauve-souris, coléoptères, etc. Une partie du projet (Nord) se fait en Znieff de type 1 pourtant le SCOT de l'Ouest Lyonnais interdit toute construction dans ce type de patrimoine! Rappelons que la biodiversité est indispensable à la survie de l'humanité. Le président de la République l'a déclaré le 5 juin 2020 : "Le monde d'après sera résolument écologique. Je m'y engage. Nous le bâtissons ensemble. Nous avons une opportunité historique de reconstruire notre économie et notre société sur de nouvelles bases, de nous réinventer, d'investir dans un avenir d'«carbon»". Pourquoi consommer des espaces naturels vierges et des terres agricoles de qualité alors que des friches industrielles à réhabiliter existent à 4 km à vol d'oiseau (Givors, Rive de Gier, etc) et ne demandent qu'à être réinvesties ? Cette destruction des terres agricoles et naturelles est irréversible ! À la création de la zone, les entreprises annoncées devaient être de l'artisanat ou des PME créatrices de nouvelles activités locales, peu consommatrices d'espaces et de transports polluants. Maintenant, il est question de plateforme logistique et une usine de méthanisation avec plusieurs centaines de camions et véhicules supplémentaires chaque jour. En effet, si l'on s'en tient aux chiffres annoncés dans l'étude, l'augmentation de la circulation routière engendrée par les projets seraient de 165 + 1455 = 1620 VL et 40 + 275 = 315 PL. 1 PL toutes les 5 minutes 24h/24h et la majorité des 1600 VL seraient certainement concentrés sur les heures de pointes. Nous retenons également une augmentation de 36 % des flux (zone Sud). Avec toutes ces prévisions relevées dans les documents d'enquête, nous sommes certains que ces projets auraient des répercussions catastrophiques sur la circulation automobile sur le secteur. Dès lors une pression insoutenable visera à augmenter la capacité routière de l'axe principal D342 mais également sur des croisements sur-saturés d'aujourd'hui actuellement comme les sept chemins ou Givors. Deux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) très polluantes sont prévues : des entreprises exerçant une forte pression sur leur environnement proche voire dangereuse ! De plus de très grands parkings viendront aseptiser les sols et les paysages, puisque qu'aucun transport en commun efficace et de qualité ne sont prévus. Les entreprises qui souhaitent venir s'installer n'apportent aucun emploi local tant donné qu'il s'agit d'une localisation d'une activité existante à Sainte Consorce. D'ailleurs, les salariés vont-ils devoir déménager ? Ou ce seront de nombreux véhicules supplémentaires sur les

routes dont la fréquentation est en constante augmentation. Il est temps de réadapter nos façons de consommer le foncier naturel et agricole. La population veut de l'agriculture de proximité mais ne veut plus d'urbanisation sans vision plus large. Des friches industrielles existent à côté. La séquence Eviter (prioritaire), Réduire, Compenser doit être respectée! Eviter doit être la seule solution! Laisser l'emploi agricole local qui existe aujourd'hui : vivre et non survivre!

Jour et heure	Nom	Avis
19 / 6 / 2020 03 : 34 : 30	Denis Gerlier	Projet inacceptable car irrationnel du point de vue de (i) l'augmentation de l'imperméabilisation des sols alors qu'il existe de nombreuses friches industrielles et commerciales sur le secteur géographique large (ii) de la perte de terrains agricoles pourtant nécessaires pour accroître l'autosuffisance alimentaire de la région lyonnaise et/ou de la perte irparable de biodiversité locale (iii) de l'accroissement de trafic routier (camions+++) et (iv) d'une infrastructure de transport collectif et de modes doux squelettiques.
19 / 6 / 2020 07 : 19 : 08	Benoît Fournier-Mottet	Bonjour, c'est un projet du monde d'avant, en d'acalage complet avec les enjeux de conservation et de protection des terres agricoles. La qualité du paysage est un atout extrêmement fort pour le territoire, sont attractivité et son développement. Il faut regarder l'aménagement à une échelle large du territoire, il y a par exemple du foncier disponible dans la vallée du Gier. Une concurrence entre territoire distant de quelques kilomètres est stérile vu les enjeux climatiques mondiaux extrêmement fort. J'encourage les élus à lire la synthèse du dernier rapport du GIEC.
19 / 6 / 2020 07 : 52 : 44	BERNARD CHIPIER	- Le projet d'extension de la ZAE des Platières répond au besoin exprimé de longue date par nos entreprises locales, 10 ans, d'accéder à une offre foncière destinée à l'activité économique. Ce projet permettra d'accompagner la croissance de nos entreprises locales et des pôles économiques du territoire, dans les secteurs d'activité de l'agroalimentaire et de l'industrie notamment, en leur offrant des capacités d'extension et des outils de production adaptés à leurs enjeux de développement. - Cette extension devra aussi accueillir de nouvelles entreprises à fortes valeurs technologiques, employant des salariés qualifiés en phase avec le niveau socio-professionnel de l'ouest lyonnais. - Ce projet permettra de créer 800 emplois directs à 5 ans, qui viendront s'ajouter aux 1400 emplois déjà présents sur la ZAE. Cela permettra aussi de développer de nouvelles synergies entre les acteurs économiques du territoire, en prenant appui sur l'association qui regroupe les chefs d'entreprises du Pays Mornantais (le CERCL). De plus, ces nouveaux emplois seront accessibles à la population active de la Copamo, dont la majorité travaille aujourd'hui en-dehors du territoire. Cela permettra de limiter les flux pendulaires entre la Copamo et la Métropole de Lyon. - Ce projet, porté depuis plusieurs années par la Copamo, bénéficie du soutien des acteurs économiques du territoire (au travers notamment du CERCL partenaire du projet) et des autres niveaux de collectivités : désignation en tant que territoire d'industrie par l'Etat, labellisation « parc d'activité économique d'intérêt régional » par la région AURA, soutien du département du Rhône en lien avec sa compétence en matière d'agriculture, soutien actif des maires des communes concernées. - De plus, sur la base d'une étude de trafic réalisée à l'échelle du projet d'extension, les acteurs locaux ont pris des engagements pour absorber les flux PL/VL induits par le projet d'extension et pour améliorer les conditions de déplacement sur le secteur : mise en œuvre d'un plan de déplacements interentreprises (PDIE) par la Copamo et le CERCL, réaménagement du giratoire d'accès à la zone d'activité, proposition de mise en place d'une ligne express de transport en commun sur la D342.

Jour et heure	Nom	Avis
19 / 6 / 2020 09 : 39 : 56	Cécile Barbier	Ce projet d'extension de la zone des Platières est consommateur d'espaces naturels / agricoles dans un secteur où la pression sur ces espaces est déjà important et où les enjeux de conservation d'un cadre de vie "vert" et d'une agriculture extensive et péri-urbaine sont primordiaux. Outre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, ce projet sera également un facteur de pollution, en particulier par la circulation routière (camions et véhicules légers des salariés sur le trajet domicile-travail).
19 / 6 / 2020 09 : 50 : 31	Laetitia SAGO	Le projet d'extension de la ZAE des Platières permettra à des entreprises de s'installer localement et ainsi de favoriser la création d'emploi sur notre bassin de vie. Les possibilités d'emplois pour nos jeunes et nos actifs sont trop souvent positionnées de l'autre côté de Lyon, dans des secteurs plus actifs économiquement, nous obligeant à de longs parcours coûteux en temps, en fatigue et coûteux pour notre environnement. Outre les emplois directs créés ce sont l'ensemble des artisans locaux qui pourront profiter de retombées, avec le maintien d'actif sur notre secteur, l'utilisation des ressources locales, boulangeries, restaurants, etc. Aucun projet quel qu'il soit ne peut avoir d'impact complètement nul, mais l'absence de projet va engendrer un exode de nos populations vers des secteurs économiquement plus dynamiques, la crise que nous venons de traverser a montré que les gens veulent aussi travailler au plus près de chez eux. Le projet s'inscrit dans la prolongation d'une zone existante et de nos efforts d'évitement ont été faits ainsi que de réduction et de compensation.
19 / 6 / 2020 10 : 01 : 19	Jonathan JACK	Avant le début des travaux, un recensement en profondeur de la faune et de la flore de la zone impactée doit être fait, ensuite adaptation du chantier pour minimiser l'impact sur la biodiversité et l'établissement de mesures compensatoires.